

## Outreau : ouverture du nouveau procès de Daniel Legrand



Acquitté en 2005, l'homme est de nouveau jugé pour les mêmes faits, cette fois par la cour d'assises des mineurs d'Ille-et-Vilaine.

Le cauchemar semble sans fin pour Daniel Legrand. Son nouveau procès s'est ouvert ce mardi pour viols et d'agressions sexuelles en réunion commis sur les quatre enfants Delay. En 2005, il avait été acquitté après 10 mois de rétention préventive. Sauf qu'il était mineur à l'époque et le dossier a été scindé en deux. Daniel Legrand, larme bleue tatouée sous l'œil, doit donc être de nouveau jugé pour les mêmes faits, cette fois par la cour d'assises des mineurs d'Ille-et-Vilaine.

"Il a été déclaré non coupable des accusations de viols quand il était majeur et aujourd'hui il est jugé pour les mêmes faits sur les mêmes victimes quand il était mineur, c'est insensé" explique au Point son avocat Hubert Delarue, associé plusieurs ténors du barreau.

Face à lui, les "révisionnistes", notamment des associations qui ne croient pas en l'innocence des acquittés d'Outreau. Deux des quatre enfants Delay, victimes de viols, se sont portées parties civiles. En tout, quatre accusés ont été définitivement condamnés dans cette affaire dont les parents Delay. Mais le procès Outreau reste la plus grande erreur judiciaire de ces dernières années pour els 13 acquittés.